



DEMOKRATESCH
PARTEI

Questions aux partis politiques en rapport avec leur programme pour les élections européennes

Citoyenneté

- 1) Votre parti serait-il favorable à la **consécration d'un droit de vote sur base de la résidence** dans tous les pays de l'Union Européenne, dans les mêmes conditions que les nationaux, pour toutes les élections ?

Le DP était favorable au droit de vote sur base de la résidence pour les élections législatives au Luxembourg. Or lors d'un référendum organisé par le gouvernement en 2015, une large majorité des citoyens luxembourgeois s'est clairement positionnée contre un tel droit de vote. Le DP respecte le résultat de ce référendum.

- 2) En vertu du droit de l'UE, les citoyens européens ont exactement les mêmes droits que les nationaux. Pourquoi ne pas **inscrire les citoyens de l'Union d'office sur les listes électorales européennes** et communales, tout comme les nationaux, et ainsi leur éviter de faire une démarche personnelle ?

En inscrivant automatiquement les citoyens de l'Union européenne sur les listes électorales pour les élections européennes, on priverait d'office ces citoyens de leur droit de pouvoir élire les eurodéputés de leur pays d'origine. Or, certains citoyens préfèrent voter dans leur pays d'origine.

Néanmoins le DP encourage tous les citoyens européens à s'inscrire sur les listes électorales et il continuera à soutenir toutes les initiatives qui vont dans ce sens.

- 3) Les **initiatives citoyennes** européennes rencontrent de nombreuses difficultés pour aboutir. Êtes-vous en faveur d'une réforme de cette disposition afin de faciliter les consultations/participations citoyennes ? Non

Si oui quelles propositions auriez-vous à faire ?

Si non pourquoi ? Les initiatives citoyennes viennent seulement d'être reformées en 2018/19. La réforme a entraîné des améliorations au profit de ces initiatives. Ainsi un des objectifs de la réforme consistait mieux faire connaître les initiatives européennes auprès des citoyens européens et d'en faciliter l'usage. De ce fait, ses règles ont été assouplies, avec la possibilité de fixer l'âge de participer à une initiative à partir de 16 ans, la possibilité de créer une entité juridique pour gérer le projet pour limiter la

148-150, bd de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

Tel. : 22 10 21
Fax : 22 10 13

dp@dp.lu
www.dp.lu

responsabilité civile des organisateurs et la tenue d'une audience publique pour les ICE réussies ont été créées.



DEMOKRATESCH
PARTEI

148-150, bd de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

Tel. : 22 10 21
Fax : 22 10 13

dp@dp.lu
www.dp.lu

Migrations et asile

- 1) Les questions de politique migratoire et d'asile sont actuellement de la compétence de chaque État membre. Pensez-vous qu'une **politique des migrations et d'asile commune** devrait être mise en place ? Quelle en devrait être les grandes lignes d'après vous ?

Tout d'abord, nous devons nous donner les moyens afin de mieux protéger nos frontières extérieures de l'UE, ce qui revient à ce qu'un effort logistique et budgétaire soit fait par tous les États membres. Ensuite, il faudra appliquer une clé de répartition démographique visant à obliger les États membres à accepter sur leur territoire un nombre de réfugiés en fonction de leur nombre d'habitants. Une telle approche aurait pu prévenir ce que l'on considère à tort comme la « crise des réfugiés ». Le refus d'aborder ce problème en commun et d'agir en conséquence a donné lieu à un séisme politique dans la plupart des États membres de l'UE. Cela se concrétise notamment par un essor inquiétant des mouvements d'extrême droite, hostiles à tout traitement humanitaire et humaniste des personnes qui fuient la guerre, la torture et la barbarie. Le Luxembourg a tout intérêt à faire accepter par ses partenaires une mise en commun des moyens politiques, administratifs et logistiques pour gérer de telles situations.

- 2) En ce qui concerne l'accueil des réfugiés quelle est la position de votre parti sur une renégociation du règlement dit de **Dublin III** ? Si oui, dans quel sens doit le règlement être modifié ?

Le DP s'engage pour une réforme du régime d'asile européen commun effective respectant un accueil digne des réfugiés et demandeurs de protection internationale et s'appuyant sur des procédures efficaces en respect avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment la Charte des droits fondamentaux de l'UE, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967, et le principe de non-refoulement.

Élections européennes 2019

- 1) Combien de **candidats non-nationaux** comptez-vous sur vos listes électorales ?
Quid des têtes de listes ?

Tous nos candidats ont la nationalité luxembourgeoise. Un candidat a la double nationalité italo-luxembourgeoise.

- 2) Quelle est la position de votre parti concernant la possibilité de faire **élire les députés européens par des listes transnationales** ?

Pour le DP il serait intéressant d'organiser pour les élections de 2024 des listes transnationales avec des têtes de listes transnationales sans pour autant abandonner les listes nationales. Pour cela il faudra cependant trouver un consensus entre le Parlement européen et les chefs d'Etats européens. De plus cela impliquera des changements dans les différentes lois sur les élections qu'il faudra évidemment



DEMOKRATESCH
PARTEI

148-150, bd de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

Tel. : 22 10 21

Fax : 22 10 13

dp@dp.lu

www.dp.lu